

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Ludovic LIONS

N° CP

Séance du - 9 NOV. 2007

ACCUEIL ET ANIMATION EN MILIEU RURAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue une aide de 41 250 € à 11 équipements de tourisme en milieu rural, selon la répartition annexée au rapport ;
- ❖ autorise le versement aux différents bénéficiaires ;
- ❖ précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 89699, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions